



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
1^{er} novembre 2011
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission du commerce et du développement
Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement
Quatrième session
Genève, 25 et 26 janvier 2012
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Évolution des marchés des produits de base et problèmes qui se posent sur ces marchés: situation actuelle et perspectives.
4. Analyse des activités de la CNUCED visant à aider les pays en développement tributaires des produits de base, y compris les petits producteurs, dans leurs efforts pour faire face aux problèmes relatifs aux produits de base et mettre la production et le commerce de ces produits au service du développement.
5. Adoption du rapport de la réunion.

II. Annotations

Point 1

Élection du Bureau

1. Les experts sont invités à élire un président et un vice-président-rapporteur.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la quatrième session de la réunion d'experts figure dans la section I qui précède. Les experts disposeront de deux jours pour mener à bien leurs travaux (25 et 26 janvier 2012). Un calendrier provisoire des séances est joint au présent document. Un programme détaillé sera distribué une semaine au moins avant la session.

Documentation

TD/B/C.I/MEM.2/17 Ordre du jour provisoire annoté.

Point 3

Évolution des marchés des produits de base et problèmes qui se posent sur ces marchés: situation actuelle et perspectives

3. Le paragraphe 91 de l'Accord d'Accra stipule que: «Tout en coordonnant, selon que de besoin, ses activités avec celles d'autres acteurs internationaux et régionaux, notamment avec les organismes internationaux de produit, la CNUCED devrait continuer à jouer un rôle clef dans le traitement des problèmes de commerce et de développement liés à l'économie des produits de base, en accordant l'attention voulue à tous les secteurs de produits de base, notamment l'agriculture, la sylviculture, les pêches, les métaux et minéraux ainsi que le pétrole et le gaz. Dans ce contexte, elle devrait suivre l'évolution des marchés et les enjeux dans le secteur des produits de base et examiner les liens entre le commerce international des produits de base et le développement national, s'agissant en particulier de la réduction de la pauvreté.». La réunion d'experts examinera donc l'évolution des marchés de produits de base et les problèmes qui se posent sur ces marchés, en accordant toute l'attention voulue aux principaux secteurs de produits, et en étudiera les incidences sur le développement, outre différentes questions plus récentes telles que l'économie verte, les changements climatiques et la technologie.

4. Les travaux sur ce thème, y compris les communications présentées par des experts et des représentants d'organismes internationaux de produit et d'organisations internationales, serviront à mettre en exergue – pour l'information des États membres de la CNUCED – l'évolution récente des principaux secteurs et marchés de produits de base, dans une optique de développement. Les débats permettront d'évaluer les perspectives offertes et l'ampleur des défis posés par la situation actuelle et l'évolution future possible des marchés, ainsi que les enjeux pour les pays en développement tributaires des produits de base.

Documentation

TD/B/C.I/MEM.2/19 Évolution récente des principaux marchés de produits de base: tendances et contraintes.

5. Pour faciliter les débats, le secrétariat de la CNUCED établira une note d'information intitulée «Évolution récente des principaux marchés de produits de base: tendances et contraintes», où il passera en revue l'évolution récente des marchés dans des secteurs tels que l'agriculture, l'énergie et les métaux et minéraux. Ce document indiquera les tendances à court et à moyen terme des prix, les facteurs influant sur l'offre et la demande, et la situation du commerce, ainsi que quelques-unes des principales contraintes auxquelles sont confrontés les pays en développement tributaires des produits de base dans ces secteurs.

Point 4

Analyse des activités de la CNUCED visant à aider les pays en développement tributaires des produits de base, y compris les petits producteurs, dans leurs efforts pour faire face aux problèmes relatifs aux produits de base et mettre la production et le commerce de ces produits au service du développement

6. L'Accord d'Accra stipule, au paragraphe 93 a), que la CNUCED devrait «appuyer les efforts que les pays en développement tributaires des produits de base, en particulier les petits producteurs, déploient pour: concevoir des politiques nationales relatives aux produits de base, notamment pour les intégrer dans leurs stratégies nationales et régionales de développement; renforcer leur capacité d'offre et devenir compétitifs; progresser dans les chaînes de valeur et diversifier les secteurs de produits de base; se conformer aux normes commerciales internationales publiques et privées; avoir accès aux informations et aux bases de données relatives aux produits de base; tirer parti des débouchés à l'exportation sur les marchés émergents; aider les pays en développement, à leur demande, à renforcer leurs capacités humaines et institutionnelles; aider les pays en développement, à leur demande, à promouvoir et à améliorer la transparence et la responsabilité dans le secteur public, dans le secteur privé et dans les entreprises afin de permettre à ces pays d'optimiser les avantages tirés des industries extractives, en tenant compte, au besoin, de la mise en œuvre d'initiatives pertinentes relatives aux industries extractives; mettre en place des systèmes de commercialisation et des programmes d'assistance efficaces pour les petits producteurs de produits de base, notamment des programmes de protection sociale économiquement viables; et concevoir des mécanismes de financement et de gestion des risques dans le secteur des produits de base (y compris des bourses de produits). En exécutant ces travaux, la CNUCED devrait éviter tout chevauchement d'activités et donc coordonner ses activités avec celles d'autres acteurs déjà présents dans ce domaine.»

7. L'Accord d'Accra stipule en outre, au paragraphe 93 b), que la CNUCED devrait «promouvoir la coopération intergouvernementale dans le domaine des produits de base et la formation de consensus concernant: les moyens d'intégrer les politiques relatives à ces produits dans les stratégies nationales, régionales et internationales de développement et de réduction de la pauvreté; les politiques et les instruments liés au commerce permettant de résoudre les problèmes relatifs aux produits de base; et les politiques d'investissement et de financement visant à dégager des ressources financières pour un développement fondé sur les produits de base, notamment grâce à l'APD, à l'aide au commerce et d'autres mécanismes». Au paragraphe 93 c), l'Accord stipule que la CNUCED devrait «contribuer à l'établissement de partenariats multipartites efficaces en vue de concevoir des approches novatrices pour résoudre les problèmes liés aux produits de base».

8. Le débat sur la question permettra aux parties prenantes – bailleurs de fonds contribuant au financement des programmes et représentants des pays bénéficiaires – d'évaluer les activités de la CNUCED dans le domaine de l'aide aux pays en développement tributaires des produits de base (y compris aux petits producteurs). Cette

évaluation devrait aussi permettre à la CNUCED d'améliorer encore son aide, destinée en particulier aux pays les moins avancés et aux pays tributaires de produits de base, et de consolider les résultats des programmes qu'elle exécute. Enfin elle devrait permettre à la CNUCED et aux donateurs de mettre l'accent sur les domaines prioritaires qui ont une incidence directe sur le commerce des produits de base et le développement.

Documentation

TD/B/C.I/MEM.2/18 Analyse des activités de la CNUCED visant à aider les pays en développement tributaires des produits de base, y compris les petits producteurs, dans leurs efforts pour faire face aux problèmes relatifs aux produits de base et mettre la production et le commerce de ces produits au service du développement.

9. Pour faciliter les débats, le secrétariat de la CNUCED établira une note d'information intitulée «Analyse des activités de la CNUCED visant à aider les pays en développement tributaires des produits de base, y compris les petits producteurs, dans leurs efforts pour faire face aux problèmes relatifs aux produits de base et mettre la production et le commerce de ces produits au service du développement». Cette note présentera les activités menées par la CNUCED au titre du mandat qui lui est assigné par l'Accord d'Accra dans les domaines suivants: recherche et analyse des politiques générales, réunions intergouvernementales et réunions multipartites, renforcement des capacités et coopération technique en vue d'aider les pays en développement à faible revenu qui sont tributaires de produits de base à retirer suffisamment de bénéfices du commerce de ces produits et, ainsi, à réduire les contraintes financières qui pèsent sur eux et engager leur économie dans la voie d'une croissance soutenue, favorisant une augmentation des revenus et la réduction de la pauvreté.

Point 5

Adoption du rapport de la réunion

10. Le rapport de la réunion d'experts sera soumis à la Commission du commerce et du développement à sa prochaine session. Les experts voudront sans doute autoriser le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport après la clôture de la réunion.

Contribution des experts: incidences sur le commerce et le développement de l'évolution des marchés des produits de base et des activités de coopération technique

Les experts désignés par les États membres sont invités à soumettre de brèves communications (environ cinq pages) en tant que contribution aux travaux de la réunion. Ces communications devraient être soumises au secrétariat de la CNUCED avant la réunion et seront distribuées aux autres participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues. Ces documents, qui devraient s'appuyer sur l'expérience des experts, pourraient porter sur une ou plusieurs des questions suivantes:

- Quels ont été ces dernières années les facteurs déterminants des tendances des prix sur les marchés des produits de base et quelles en sont les conséquences – perspectives et contraintes – pour les pays en développement tributaires de ces produits?
- Quels sont les partenariats qui peuvent renforcer la contribution des produits de base au développement dans les pays tributaires de ces produits? Comment de tels partenariats peuvent-ils être rattachés à des initiatives nationales?

- Comment les pays en développement tributaires des produits de base pourraient-ils renforcer, de concert avec les partenaires de développement, les initiatives à l'échelon national destinées à mettre le commerce de ces produits au service du développement?
- Comment pourrait-on aider les pays en développement tributaires de l'exportation de produits de base à exploiter efficacement les possibilités offertes par la hausse actuelle des prix de ces produits pour engager un processus de croissance économique soutenue?

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à:

Samuel Gayi
Chef du Groupe spécial sur les produits de base
Bureau E-9030
CNUCED
Palais des Nations
1211 Genève 10

Téléphone: +41 22 917 21 31
Télécopieur: +41 22 917 05 09
Courriel: samuel.gayi@unctad.org

Calendrier provisoire des séances

Mercredi 25 janvier 2012	Jeudi 26 janvier 2012
<p>(10 heures-13 heures)</p> <p>Plénière</p> <p>Déclaration liminaire</p> <p>Point 1: Élection du Bureau</p> <p>Point 2: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux</p> <p>Point 3: Évolution des marchés des produits de base et problèmes qui se posent sur ces marchés: situation actuelle et perspectives</p>	<p>(10 heures-13 heures)</p> <p>Point 4: Analyse des activités de la CNUCED visant à aider les pays en développement tributaires des produits de base, y compris les petits producteurs, dans leurs efforts pour faire face aux problèmes relatifs aux produits de base et mettre la production et le commerce de ces produits au service du développement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Secteur agricole
<p>(15 heures-18 heures)</p> <p>Point 3 (suite):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Produits agricoles • Pétrole, gaz, minéraux et métaux 	<p>(15 heures-17 h 30)</p> <p>Point 4 (suite):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pétrole, gaz, minéraux et métaux
	<p>(17 h 30-18 heures)</p> <p>Point 5: Adoption du rapport de la réunion</p>